



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

Union Fédérale de la Santé Privée

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 : LES MULTIPLES PEINES SUBIES PAR LE PERSONNEL DE SANTÉ ET DU MÉDICO-SOCIAL

Au quotidien, dans les hôpitaux, les cliniques, les Centres de Lutte Contre le Cancer, les EHPAD... mais aussi en psychiatrie et généralement dans tous les secteurs de la santé et du médico-social, l'ensemble du personnel est confronté sur tout le territoire aux multiples peines de la pandémie du Covid-19.

Au niveau législatif, les salarié.e.s ne sont pas exempté.e.s des ordonnances du 25 et du 27 mars 2020 qui autorisent les employeurs du secteur de la santé publique et privée à déroger aux règles de prise des congés payés (dates, repos, reports, fractionnement, RTT...), au recours au temps partiel et aux durées maximales de travail et de repos quotidien (12h au quotidien et 60h/semaine et repos de 9h). Un front syndical et politique uni devrait au regard du contexte s'indigner de cette situation pour le personnel de santé et du médico-social, mais certains syndicats réformistes vont au devant des employeurs en faisant des propositions écrites de négociations. Le Code du travail même en période de crise sanitaire ne fait plus de distinction entre une activité marchande et un service rendu à la population.

Sur le terrain, les salariés sont soumis à des insuffisances ou des pénuries de protections individuelles (gants, masques, lunettes, sur-blouses, solution hydro-alcoolique...) alors que ce sont eux qui sont en première ligne pour s'occuper des patients atteints ou non par le Covid-19. Ils sont rappelés sur leurs jours de repos, ils travaillent en rotations avec des horaires à rallonges et le manque de personnel est une réalité. De retour chez eux, ils sont applaudis au journal de 20h mais puisqu'ils sont des sources de contamination potentielle, ce sont des pestiférés pour leur famille, leurs voisins et les passants. D'ailleurs, pourquoi les pouvoirs publics ne rendent-ils pas les tests obligatoires pour le personnel de santé et du médico-social afin qu'ils protègent leur entourage, leurs collègues de travail et les patients qu'ils accueillent et soignent avec attention ?

Et après, que se passera-t-il ? Les directions du secteur de la santé et du médico-social parlent déjà de l'après Covid-19 avec une volonté affirmée de « relancer l'activité ». Mais de quoi parle-t-on ? Est-ce que les patients et malades pris en charge ne sont que de simples chiffres pour lesquels la logique de performance économique prime sur les moyens financiers et matériels qui doivent être mis en œuvre par l'Etat ? La suppression de plus de 100 000 lits d'hôpitaux ans depuis 20 ans, la baisse constante des budgets et le manque de personnel montrent que ce bien commun a été transformé en « usines à actes ». Preuve en est : 4 milliards d'euros pour venir en aide aux *start-up* dans cette période de crise et pas un euro de plus pour les hôpitaux !

Déjà fortement sollicité, l'ensemble des salariés du secteur va devoir fournir un effort supplémentaire alors qu'ils sont déjà en situation de *burn-out* généralisé et que leurs salaires ne sont pas à la hauteur de leur dévouement. Certains appellent même à renoncer aux RTT et à allonger la durée du travail hebdomadaire. Quelle reconnaissance de la société pour celles et ceux qu'on qualifie de héros !

Face à ces multiples peines que subissent le personnel de santé et du médico-social, il est temps que soient mises en œuvre des mesures urgentes et de plus long terme, porteuses de profonds changements politiques. Ce n'est pas uniquement la question du matériel médical qui se pose, mais celle des moyens humains et financiers qui doivent être alloués au système de protection médico-social dans son ensemble. Cette prise de conscience doit être faite par l'ensemble de la société qui doit se mobiliser pour que « le jour d'après » soit en rupture avec les politiques menées jusque-là.

Montreuil, le 14 avril 2020

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

42/20

Tél : 01.55.82.87.49
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail : sg@sante.cgt.fr